



# CHARTE DU LICENCIÉ

Les engagements qui suivent rappellent aux joueurs les quelques règles qui sont les piliers des valeurs du club et bien sûr de ses dirigeants (tous bénévoles).

Notre association doit s'appuyer, aussi bien en interne qu'en externe sur les valeurs humaines et sur le respect des autres.

Nous souhaitons aussi que chacun prenne bien en compte le travail de tous les bénévoles œuvrant pour le CORY.

Sportivement

La Présidente Christelle MIGNOT

## **CHARTE**

Chaque joueur qui signe la présente charte s'engage à :

1. Respecter les joueurs (partenaires et adversaires), les arbitres, les dirigeants et le public.
2. Respecter les choix et les consignes des coaches
3. Assumer les sanctions sportives, financières et disciplinaires dues à son comportement lors des entraînements et des matches
4. Comprendre qu'en fonction du nombre de joueurs, de l'assiduité et du sérieux aux entraînements, du comportement lors des compétitions, il pourrait ne pas être convoqué à tous les matches.
5. Régler sa licence. Un joueur qui n'a pas réglé sa licence auprès du CORY ne pourra pas jouer la saison suivante tant que cette dernière ne sera pas réglée.
6. Arbitrer, tenir la table lors de certains matches.

Nom et Prénom du Joueur

Signature